



District de la Sarthe de Football
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION
DES COMPETITIONS SENIORS
Saison 2025 - 2026
PROCES-VERBAL n° 02 du 23/08/2025



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Présent
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Présent
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Excusé
Xavier AUBERT	Présent	Christophe PEAN	Excusé

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
 - Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
- En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. VALIDATION DU PV PRECEDENT

La commission valide le PV n° 1 du 17/07/2025.

2. VALIDATION DES CALENDRIERS 2025 - 2026

La commission approuve le calendrier SENIORS proposé par Jacky Masson, président de la CDOC seniors pour la saison 2025-2026.

		CALENDRIER DES COMPETITIONS 2025/2026 - SENIORS																		
		LIGUE							DISTRICT 72											
		National	National 2	National 3	R1 / R2 / R3	Coupe de France	Coupe Pays de la Loire	Challenge des Réserves	D1 / D2 D3 / D4	D2 (groupe 13 équipes)	Coupe de la Sarthe	Coupe G. Sepchat	Challenge du district							
2025	Août	SD 02-03												02-03	SD	2025	Août			
		SD 09-10	J1											09-10	SD					
		SD 16-17	J2	J1		TP si besoin								16-17	SD					
	Septembre	SD 23-24	J3	J2	J1	T1								23-24	SD		Septembre			
		SD 30-31	J4	J3	J2	T2	T1							30-31	SD					
		SD 06-07	J5	J4	J3	J1			J1	J1				06-07	SD					
	Octobre	SD 13-14	J6	J5		MR / Coupe	T3	T2	T1	MR / Coupe		T1	Tour préli si besoin	J1	13-14		SD	Octobre		
		SD 20-21	J7	J6	J4	J2			J2	J2				20-21	SD					
		SD 27-28	J8		MR	MR / Coupe	T4	T3	T2	MR / Coupe		T2	T1	J2	27-28		SD			
	Novembre	SD 04-05	J9	J7	J5	J3			J3	J3				04-05	SD		Novembre			
		SD 11-12		MR	MR	MR / Coupe	T5	T4	T3	MR / Coupe		T3	T2	J3	11-12			SD		
		SD 18-19	J10	J8	J6	J4			J4	J4				18-19	SD					
2026	Décembre	M 21	J11											21	M	2026	Décembre			
		SD 25-26	MR	MR	MR	MR / Coupe	T6	T5	T4	MR / Coupe		T4	T3	J4	25-26			SD		
		SD 01-02 (La Toussaint)	J12	J9	J7	J5			J5	J5				01-02 (La Toussaint)	SD					
	Janvier	SD 08-09	J13	J10	J8	J6			J6	J6				08-09	SD		Janvier			
		M 11 (L'Armistice)				MR			MR					11 (L'Armistice)	M					
		SD 15-16	MR	MR	MR	J7	T7		J7	J7				15-16	SD					
	Février	SD 22-23	J14	J11	J9	MR / Coupe		T6	T5	MR / Coupe		T5	T4	22-23	SD		Février			
		SD 29-30	MR	MR	MR	J8	T8		J8	J8				29-30	SD					
		SD 06-07	J15	J12	J10	J9			J9	J9				06-07	SD					
	Mars	SD 13-14	J16	J13	J11	J10			J10	J10				13-14	SD		Mars			
		SD 20-21	MR	MR	MR	MR	1/32 de Finale		MR	J11	T6	T5		20-21	SD					
		J 25 (Noël)	TREVE							TREVE								25 (Noël)	J	
2027	Avril	SD 27-28	TREVE							TREVE							27-28	SD	2027	Avril
		J 01 (Jour de l'An)															01 (Jour de l'An)	J		
		SD 03-04	MR	MR	MR	MR			MR		MR	MR	MR	03-04	SD					
	Mai	SD 10-11	MR	J14	J12	MR	1/16 de Finale		MR	J12	MR	MR	MR	10-11	SD	Mai				
		SD 17-18	J17	J15	J13	MR / Coupe		T7	T6	MR / Coupe		T7	T6	J5	17-18		SD			
		SD 24-25	J18	J16	J14	J11			J11	J13				24-25	SD					
	Juin	SD 31-01	J19	MR	MR	J12			J12	J14				31-01	SD	Juin				
		Me 04					1/8 de Finale							04	Me					
		SD 07-08	J20	J17	J15	J13			J13	J15				07-08	SD					
	Juillet	SD 14-15	J21	J18	J16	MR			MR	J16				14-15	SD	Juillet				
		SD 21-22	J22	J19	J17	MR			MR					21-22	SD					
		SD 28-01	J23	MR	MR	J14			J14	J17				28-01	SD					
2028	Août	Me 04					1/4 de Finale							04	Me	2028	Août			
		SD 07-08	J24	J20	J18	J15			J15	J18				07-08	SD					
		SD 14-15	J25	J21	J19	MR / Coupe		1/8 de Finale	MR / Coupe	J19	T8	T7		14-15	SD					
	Septembre	SD 21-22	J26	J22	J20	J16			J16	J20				21-22	SD		Septembre			
		SD 28-29	J27	J23	J21	J17			J17	J21				28-29	SD					
		SD 04-05	J28	J24	MR	MR			MR		MR	T8	MR	04-05	SD					
	Octobre	L 06 (Pâques)				MR			MR		MR	MR	MR	06 (Pâques)	L		Octobre			
		SD 11-12	J29	J25	J22	J18			J18	J22				11-12	SD					
		SD 18-19	J30	J26	J23	J19			J19	J23				18-19	SD					
	2029	Novembre	Me 22					1/2 Finales							22		Me	2029	Novembre	
			SD 25-26	J31	J27	J24	J20			J20	J24				25-26		SD			
			V 01 (Épiphanie)				MR			MR					01 (Épiphanie)		V			
Décembre		SD 02-03	J32	J28	MR	MR		1/4 de Finale	MR		1/8 F	1/8 F	1/8 F	02-03	SD	Décembre				
		V 08 (Victoire)				MR			MR		MR	MR	MR	08 (Victoire 1945)	V					
		SD 09-10	J33	J29	J25	J21			J21	J25				09-10	SD					
Janvier		J 14 (Ascension)				MR			MR		MR	MR	MR	14 (Ascension)	J	Janvier				
		SD 16-17	J34	J30	J26	J22			J22	J26				16-17	SD					
		SD 23-24					Finale	1/2 F	1/2 F			1/4 F	1/4 F	1/4 F	23-24		SD			
Février		L 25 (Pentecôte)												25 (Pentecôte)	L	Février				
		SD 30-31										1/2 F	1/2 F	1/2 F	30-31		SD			
		SD 06-07						Finale à confirmer	Finale à confirmer			Finale	Finale	Finale	06-07		SD			
Mars	SD 13-14													13-14	SD	Mars				
	SD 20-21													20-21	SD					
	SD 27-28													27-28	SD					

3. DEMANDES DE CHANGEMENTS DE GROUPES

Suite aux demandes de changements de groupe de 3 clubs :

- Cérans Foulletourte AS – 4^e division, groupe G
- Champagné FCS – 2^e division, groupe D
- Neuville s/Sarthe AS – 4^e division, groupe H

La commission est aux regrets de ne pas accéder à ces requêtes, attendu que le secrétariat a déjà programmé les calendriers.

A l'avenir, la commission invite les clubs à joindre leurs demandes avec les desideratas d'engagements.

4. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS A PROPOSER AU CODIR

La commission proposera la validation des modifications aux points de règlements suivants :



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS MASCULINS SAISON 2025-2026



ARTICLE 8.2 LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Les équipes qualifiées pour disputer les Championnats Départementaux sont désignées dans les conditions et dans l'ordre ci-après :

a. En application des dispositions du règlement des championnats nationaux, la ou les équipes de la Ligue rétrogradée(s) de ce championnat seront intégrées en R1 entraînant des rétrogradations en cascade dans les divisions inférieures. Se reporter au tableau analytique figurant en Annexe 3.

b. A minima, une accession par groupe. Se reporter au tableau analytique (**Annexe 3**) publié par le ~~Centre de Gestion~~ **District** au plus tard la veille du début de la compétition concernée.

c. Les équipes maintenues conformément au tableau mentionné en b.

d. Dans la mesure où les dispositions énoncées aux paragraphes a) à c) ne permettent pas d'atteindre le nombre d'équipes, si une ou plusieurs places restent vacantes et jusqu'à la date butoir du 25 juillet (excepté pour les 2 derniers niveaux départementaux, se reporter à l'article 2), il est procédé au repêchage des équipes reléguées au niveau inférieur dans l'ordre du classement (hormis les équipes classées ~~à la dernière place~~ **aux deux dernières places** de leur groupe qui ne peuvent être repêchées) **En cas de nouvelles vacances, il sera procédé à des montées supplémentaires**, et ce sur la base d'une répartition égale entre les groupes. Lorsque la répartition ne peut être égale entre les groupes, le départage se fait par rang égal de classement dans les conditions suivantes :

i. Les règles de départage fixées à l'article 11 des présents règlements sont applicables.

ii. Ce classement est établi conformément aux dispositions communes du système de l'épreuve.

Les 24 équipes qualifiées pour le championnat de D1 sont réparties en 2 groupes de 12 équipes

Les 48 équipes qualifiées pour le championnat de D2 sont réparties en 4 groupes de 12 équipes.

Les 72 équipes qualifiées pour le championnat de D3 sont réparties en 6 groupes de 12 équipes



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS MASCULINS SAISON 2025-2026



District, le Centre de Gestion concerné dispose d'un espace de liberté pour fixer les obligations des clubs.

Toutefois, les clubs dont l'équipe supérieure évolue en D1 doivent, pour accéder au championnat régional, remplir les obligations du niveau R3 au terme de la saison en D1.

Niveau	Engagements d'équipes de jeunes
R1	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 26 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé
R2	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé
R3/D1	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 18 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS MASCULINS SAISON 2025-2026



Niveau	Engagements d'équipes de jeunes
R3/D1	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, Licencier 18 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé
D2	Engager en nom propre au moins une équipe de jeunes de football à 8 ou à 11 OU Licencier 12 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en club, en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé

Les joueurs U19 jouant en équipes seniors seront comptabilisés

5. TABLEAU MONTEES - DESCENTES POUR LA SAISON 2025 - 2026

La commission valide ces règles d'accèsions et rétrogradations à appliquer à la fin de la saison 2025/2026.

Règles d'accessions et de rétrogradations 2025/2026 pour 2026/2027															
montées en R3		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
maintien 3 ^e à 5 ^{ème} de D1	D1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
maintien 6 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
maintien 7 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0	
maintien 8 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0	
maintien 9 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	
maintien 10 ^e de D1		2	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	
accession 1 ^{er} de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
accession 2 ^e de D2		4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
descente 12 ^e de D1	D2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
descente 11 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Descente 10 ^e de D1		0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2	2	2	
Descente 9 ^e de D1		0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2	
Descente 8 ^e de D1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	
descente 7 ^e de D1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	
maintien 2 ^e de D2		0	1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 3 ^e à 5 ^e de D2		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
maintien 6 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 7 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 8 ^e D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 9 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	2	2
maintien 10 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	3	2	1	0	0	0	0
accession 1 ^{er} de D3		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
accession 2 ^e de D3	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL		48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
descente 13 ^{ème} de D2	D3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
descente 12 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
descente 11 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
descente 10 ^e de D2		0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	4	4	4	
descente 9 ^e de D2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	
maintien 2 ^e de D3		0	1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	
maintien 3 ^e à 8 ^e de D3		36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	
maintien 9 ^e de D3		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
maintien 10 ^e de D3		5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	3	2	1	
montée 1 ^{ers} de D4		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
montées 2 ^e de D4	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	
TOTAL		72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Descente 12 ^e de D3	D4	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
descente 11 ^e de D3		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
descente 10 ^e de D3		1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	4	5	
maintien 2 ^e D4		0	1	2	3	4	5	6	7	8	8	8	8	8	
autres maintiens en D4		73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	
TOTAL		86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	
TOTAL DISTRICT		230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	
Saison 2024-2025		234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	
Bilan		-4	-3	-2	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8	

6. COURRIERS

- a) La commission prend connaissance du mail du club de St Georges Pruillé FC du 14/08/2025, nous informons de faire valoir leurs droits à un muté supplémentaire selon les statuts de l'arbitrage. La commission valide ce droit à un muté supplémentaire qui évoluera dans l'équipe B en 2^e division.
- b) La commission prend connaissance du mail du club de Ecommoy FC du 21/08/2025, nous informons de faire valoir leurs droits à un muté supplémentaire selon les statuts de l'arbitrage. La commission valide ce droit à un muté supplémentaire qui évoluera dans l'équipe C en 4^e division.

7. FMI – REINITIALISATION PARAMETRAGE

FMI – REINITIALISATION PARAMETRAGES + RAPPELS BONNES PRATIQUES DE DEBUT DE SAISON

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

Versions disponibles

1. Application FMI historique

A. Dernière version *Play Store*: 3.9.0.0

1.

A. Dernière version *Apple Store* : 3.9.0

2. **Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).

1. WebApp FMI

A. Dernière version : 0.5

A. Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation « *Gestion feuille de match informatisée* » ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- 1. Pour les utilisateurs Footclubs: en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- 2. Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation « *Gestion feuille de match informatisée* » ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- A. La case « *Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions* » a été supprimée
Seule la case « *Gestion feuille de match informatisée* » doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- B. **Paramètres à vérifier :**
 - I. Type de Profil
 - II. Gestionnaire feuille de match informatisée
 - III. Équipes affectées :

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case « *Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions* », le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) UNIQUEMENT.

- 1. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
- A. **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- B. **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- C. **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

Récupération des rencontres et chargement des données du match – Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- 1. **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- 2. **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- 3. **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- 1. L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- 2. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- 3. Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

Ressources d'aide

- 1. FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- 2. FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

Prochaine réunion : mardi 2 septembre 2025

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

